

Cogeco Communications annonce le placement privé de billets garantis de premier rang à 2,991 % d'un capital de 500 millions de dollars

Montréal, le 13 septembre 2021 – Cogeco Communications inc. (TSX: CCA) (« Cogeco Communications » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui la fixation du prix d'un placement de billets garantis de premier rang à 2,991 % d'un capital total de 500 millions de dollars échéant le 22 septembre 2031 (les « billets »).

Les billets sont offerts par l'intermédiaire d'un syndicat de placeurs pour compte constitué de BMO Nesbitt Burns Inc. et de Marchés mondiaux CIBC inc., à titre de coteneurs de livres et de cohefs de file, de Financière Banque Nationale Inc., à titre de cochef de file, ainsi que de Scotia Capitaux Inc., de Merrill Lynch Canada Inc., de Valeurs mobilières Desjardins inc., de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., de MUFG Securities (Canada), Ltd., de Valeurs Mobilières TD inc., et de Casgrain & Compagnie Limitée, à titre de coplaceurs, et sont offerts aux termes d'un acte de fiducie devant intervenir à la clôture du placement (l'« acte de fiducie »).

La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 20 septembre 2021, sous réserve de conditions de clôture habituelles. Cogeco Communications compte affecter le produit net qui sera tiré du placement au financement de l'acquisition de licences de spectre, au remboursement de dettes existantes et à d'autres besoins généraux de l'entreprise.

Les billets seront des titres de créance directs et non subordonnés garantis de Cogeco Communications et seront de rang égal par rapport à toutes les autres créances de premier rang garanties de Cogeco Communications.

Les billets ont obtenu de DBRS Limited (DBRS Morningstar) la note « BBB (faible) » avec tendance « stable », et Cogeco Communications s'attend à ce que les billets obtiennent de Standard & Poor's Ratings Services la note « BBB- ». Les billets sont offerts au Canada par voie de placement privé sur le fondement de dispenses des exigences de prospectus en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable.

Le placement des billets auprès du public est et sera interdit par la législation en valeurs mobilières applicable du Canada, si bien que l'offre et la vente des billets au Canada ne seront pas assujetties aux exigences de prospectus prévues par cette législation. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni des lois sur les valeurs mobilières d'un autre territoire, et ils ne peuvent pas être offerts ni vendus aux États-Unis sans être inscrits en vertu de la Loi de 1933 ou sans avoir fait l'objet d'une dispense des exigences d'inscription de cette loi. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres et il n'y aura pas d'offre de vente ou de sollicitation d'une offre d'achat de titres dans un territoire où une telle offre ou vente serait illégale.

À PROPOS DE COGECO COMMUNICATIONS INC.

Cogeco Communications inc. est une société de communications. Elle est le 8^e câblodistributeur en importance en Amérique du Nord. Au Canada, elle exerce ses activités sous le nom de Cogeco

Connexion au Québec et en Ontario et, aux États-Unis dans 12 États, sous le nom d'Atlantic Broadband. La société fournit à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services d'Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans ce communiqué de presse peuvent constituer des informations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les informations prospectives peuvent être relatives aux perspectives futures ou aux événements, activités, exploitations, rendement financier, conditions financières ou résultats anticipés par Cogeco Communications qui, dans certains cas, peuvent être introduites par l'emploi de termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre à », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continu », « prévoir », « assurer » ou autres expressions semblables à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. En particulier, les énoncés relatifs aux objectifs et aux stratégies de Cogeco Communications constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris la croissance prévue, les résultats d'exploitation, le rendement ainsi que les perspectives et occasions d'affaires que Cogeco Communications juge raisonnables au moment de les formuler. Bien que la direction considère ces hypothèses raisonnables, en raison des informations dont dispose Cogeco Communications au moment de les formuler, elles pourraient s'avérer inexactes. Les informations prospectives sont également assujetties à certains facteurs, y compris des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux actuellement prévus par Cogeco Communications. Ces facteurs comprennent notamment des risques comme les risques liés à la concurrence, aux affaires (y compris des perturbations possibles dans notre chaîne d'approvisionnement), aux réglementations, à la crise de santé publique et aux urgences comme la pandémie de COVID-19 actuelle, aux technologies (y compris des risques à la cybersécurité), aux finances (y compris des variations du cours des devises et des taux d'intérêt), aux conditions économiques, aux menaces naturelles et celles causées par les personnes à notre réseau, à l'infrastructure et aux systèmes, à l'acceptation par la communauté, aux comportements éthiques, à la propriété et aux litiges, dont plusieurs échappent au contrôle de Cogeco Communications. Par conséquent, les événements et résultats futurs pourraient être très différents de ceux actuellement prévus par la direction. Pour obtenir plus d'informations au sujet de ces risques et incertitudes, le lecteur devrait consulter la rubrique intitulée « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du rapport de gestion annuel 2020 et du rapport de gestion du troisième trimestre de l'exercice financier 2021 de Cogeco Communications. Le lecteur ne devrait pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs ni se fier à ces informations à toute autre date. Bien que la direction puisse décider de le faire, Cogeco Communications n'est pas tenue et ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier ces informations, à quelque moment que ce soit, sauf si la loi l'exige.

-30-

INFORMATION :

Andrée Pinard

Vice-présidente et trésorière
Cogeco Communications inc.
514 764-4700
andree.pinard@cogeco.com